CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2026

VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 9 Administrateur(s) excusé et représenté : 1 Administrateur(s) excusé et non représenté : 3
Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le mardi 13 octobre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 7 octobre 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président.

Administrateurs présents :
Mesdames Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Agnès VALADIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et non représenté :
Monsieur Stéphane MAZARS
Mesdames Michèle CALMEL et Laura RENIER

Administrateurs excusés et représentés :
Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.072 – EHPAD COMBAREL - Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Conformément aux articles L4121-1 et suivants et R4121-1 et suivants du code du travail, tout employeur est tenu d'évaluer les risques professionnels présents dans son établissement et de transcrire les résultats de cette évaluation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
La loi n°2021-1028 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé du travail a renforcé les obligations relatives au DUERP, notamment en matière de conservation (durée portée à 40 ans), de consultation des représentants du personnel et de mise à disposition des travailleurs.

Le DUERP constitue un outil règlementaire permettant d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques professionnels auxquels sont exposés les agents de l'établissement.
Cette démarche vise à améliorer la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail ainsi que les conditions d'exercice des missions au sein de l'EHPAD.
Le DUERP recense les principaux risques liés aux activités de l'établissement et définit les actions de prévention à mettre en œuvre.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, par 10 voix pour :
- Approuve le DUERP de l'EHPAD dans sa version annexée ;
- Autorise sa mise en œuvre et sa diffusion auprès des équipes ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance

Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le 22 octobre 2026
Publiée le 22 octobre 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.072 : EHPAD COMBAREL - Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Date de décision: 13/10/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 22/10/2026

Numéro de l'acte : 20261013_072

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20261013-20261013_072-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4
Fonction publique
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
délibérations autres

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délib. 2026.072 EHPAD COMBAREL Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_072-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Annexe_EHPAD COMBAREL_DUERP.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_072-DE-1-1_2.pdf)
EHPAD COMBAREL DUERP